

PUBLIE LE
- 8 AVR. 2009

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 31 MARS 2009 À 18 HEURES 30

N° 2 - 20 / 2009 : TABLEAU DES EFFECTIFS - MODIFICATION

L'An Deux Mille Neuf, le 31 Mars 2009

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en Mairie d'Albi le Mardi 31 Mars à 18 Heures 30 en séance publique, sur convocation de Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur Philippe BONNECARRÈRE
Secrétaire : Monsieur Thierry GINESTET

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Philippe BONNECARRÈRE, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Christine DEVOISINS, Jean-Michel BOUAT, Olivier BRAULT, Monique HUBERT, Geneviève PARMENTIER, Louis BARRET, Laurence PUJOL, Michel FOURNIALS, Michel FRANQUES, Pierre DOAT, Paul JUAREZ, Sarah LAURENS, Thierry GINESTET, Robert GAUTHIER, Jean-Claude De LAPANOUSE, Dominique SANCHEZ, Christian CHAMAYOU, Claude JULIEN, Thierry ASTOULS, Anne-Marie ROSÉ, Thierry DUFOUR, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Robert BOUDES, Serge NEAU, Jean-Philippe ROQUES

Membres suppléants votants : Mesdames, Messieurs, Gisèle DEDIEU, Christelle GUILLAUMOT, Daniel GAUDEFROY, Jean ESQUERRE, Alain LONG, Claude COSTES, Patrice MANGIONE, Thierry MALLÉ, Marc DE GUALY, Eliane CARLES

Membres suppléants présents non votants : Mesdames, Messieurs, Marie-France DÉ TRUCHIS, Claude DEUTSCHMEYER, Françoise LESCURE, Jean-Marie COUDERC, Gérard FABRE, Pascal LAMESLE, Marie-Claude DURAND, Alain GRIMAL, Michel ANDRAL, Jean MAURIÈS

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Patrick GARNIER, Michèle BARRAU-SARTRES, Stephen JACKSON, Dominique BILLET, William NION, Félix TORRÈS, Gérard POUJADE, Bruno LADOUCETTE, Philippe HEIM, Michel TREBOSC, Viviane COMBES, Michel DELPOUX

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Naïma MARENGO, Laure SUDRE, Pierre COSTES, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Frédéric ESQUEVIN, Marie-Louise AT, Bernard GILABERT, Michel ALBARÈDE, Christian MALGOUYRES, Robert PAGGI, Francine ALARY, Noël RAMON, Jean-Marc WISNIEWSKI, Benoît DELERIS, Jean-Charles BORGOMANO, Monique MILHAU, David KOWALCZYK, Blandine THUEL, Dominique BALOUP, Emmanuelle VIEILLEDENT

Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 48

Votants (titulaires, suppléants votants) : 38

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 31 MARS 2009

N° 2 – 20 / 2009 : TABLEAU DES EFFECTIFS - MODIFICATION

Pilote : Ressources Humaines

Monsieur Christian CHAMAYOU, rapporteur,

Par délibération en date du N° 6 – 123 / 2004 du 7 Décembre 2004, notre Conseil Communautaire a délibéré pour créer un poste de Responsable d'Exploitation pour le Service des Transports Urbains dans le cadre des dispositions de l'article 3, alinéa 3 de la loi du 26 janvier 1984.

Compte tenu des compétences techniques particulières demandées notamment dans le domaine des Transports Urbains et de la spécificité du poste à pourvoir, la rémunération de cet emploi a été fixée par référence au 5^{ème} échelon du grade de Technicien supérieur territorial.

Depuis cette date, le réseau des transports urbains s'est engagé dans une profonde restructuration liée plus particulièrement à l'élargissement du réseau à l'échelle du territoire de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, à la prise en compte des besoins de déplacement de la population, et au développement de compétences nouvelles (transports scolaires, TPMR, TAD, mise en place d'un système de billettique...).

Les missions du Responsable d'exploitation ont suivi cette évolution et il convient aujourd'hui de revaloriser ce poste à hauteur des responsabilités et des compétences exigées.

Je vous propose de fixer la rémunération de cet emploi par référence au 5^{ème} échelon du grade de Technicien Territorial Chef et de prévoir le régime indemnitaire correspondant à ce niveau de responsabilité

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

ENTENDU LE PRESENT EXPOSE,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DECIDE de fixer la rémunération de cet emploi par référence au 5^{ème} échelon du grade de Technicien Territorial Chef et de prévoir le régime indemnitaire correspondant à ce niveau de responsabilité.

DIT QUE les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Pour extrait conforme,
Fait le 31 Mars 2009

Le Président,

Philippe BONNECARRÈRE

